À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l’Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. |  | 4. | Elizabeth FEE |
| 2. | Carrol HALLER | 5. | David WILSON |
| 3. | Danielle DUPRÉ | 6. | Andrew J. PELLETIER |

|  |
| --- |
| est absent : Michel Desrosiers |
|  |

|  |
| --- |
| FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, MairesseAUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.  |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | Adoption de l’ordre du jour |
| 2. | Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 29 février 2024 |
| 3. | Informations émanant du Conseil |
| 4. | Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l’ordre du jour |
|  |   |
|  | **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES** |
|  |  |
|  | **RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL** |
|  |  |
|  | **FINANCES ET TRÉSORERIE** |
| 5. | Acceptation des comptes à payer |
| 6. | Rapports des salaires nets –2024-02 |
|  |   |
|  | **GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS** |
| 7. | Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) — Dépôt d’une demande, Volet 2 |
| 8. | Étude géotechnique, projet Pleasant View — Octroi de contrat |
|  |  |
|  | **URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT** |
| 9. | Règlement 2024-754 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (C4-C5) — Adoption du 2e projet |
| 10. | Nomination du président, président par intérim et des membres du comité de démolition |
| 11. | Règlement 2024-755 modifiant le règlement d’urbanisme 2001-431 — Adoption |
| 12. | PIIA Insertion – 985 ch. Massawippi (Modification du projet, garde-corps) |
| 13. | PIIA intermédiaire – 349 rue Hovey (Construction habitation unifamiliale) |
| 14. | Commission municipale du Québec — Demande d'une sentence arbitrale, régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook |
|  |  |
|  | **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE** |
| 15. | Nomination des membres du comité famille |
| 16. | Aide financière — Arts et cultures Massawippi |
| 17. | Aide-financière —Association du comité organisateur de la Fête Nationale des québécois North Hatley |
|  |  |
|  | **SÉCURITÉ PUBLIQUE** |
| 18. | Règlement numéro 2024-751 relatif à la circulation — Adoption |
| 19. | Schéma de couverture de risque — Acceptation du rapport 2023 |
|  |  |
|  | **VARIA** |
| 20. | Demande d’appui — opposition à la fermeture de l’urgence de l’Hôpital de la ville de Rivière-Rouge |
| 21. | Période de questions portant sur les sujets locaux d’intérêt public |
| 22. | Levée de l’assemblée |

1. **ADOPTION de l’ordre du jour**

MOI, Elizabeth FEE, PROPOSE

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

1. **Adoption des procès-verbaux des séances du 5 février 2024**

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2024 soit adopté.

1. **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d’événements à venir.

|  |  |
| --- | --- |
| * Paques
 | * Compte rendu MADA
 |
| * Ouverture du CPE 11 mars 2024
 | * Compte rendu comité ENVIRONNEMENT
 |
| * Porte ouverte du CPE (date à déterminer)
 | * Compte rendu comité FAMILLE
 |
| * Demi marathon de la fête des mères
 | * Golf 100e anniversaire
 |

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L’ORDRE DU JOUR**

|  |  |
| --- | --- |
| **INTERVENANTS** | **OBJETS** |
| **QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL** |
| Mike MUNKITTRICK360, ch.de la Rivière | Q | Réfection du bâtiment Pleasant View |
| R | L’argent reçu par le gouvernement est pour un bâtiment communautaire et aucun autre type de bâtiment ou projet. |
| MICHAEL GRAYSON1085, rue Massawippi | Q | Réfection du bâtiment Pleasant View – ÉTUDE GÉOTHECNIQUE |
| R | La fondation nécessitait cette étude |
| MICHAEL GRAYSON1085, rue Massawippi | Q | 349 Hovey – bande riveraine (voir point PIIA 349 Hovey) |
| R | Cette question a déjà été répondue lors du CCUP et plusieurs vérifications ont été faites. La bande riveraine ne fait vraiment pas partie de la demande. |
| FRANCE CAPISTRAN355, rue Séguin | Q | 1. Comité Famille : « Parents de North Hatley”;
2. MADA : activités intergénérationnelles;
3. Aide pour le bâtiment Pleasant View
 |
| R | 1. Une rencontre est souhaitée avec ce « comité ».
 |
|  |  | 2) Mme Haller agréé à ce type d’activités, À venir |
|  | 3) La Municipalité Arts et culture Massawippi au nouveau bâtiment de Pleasant View est ouverte à des activités concernant  |

1. **Acceptation des comptes à payer**

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, david wilson, PROPOSE

D’accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 mars 2024 par le Service de trésorerie, d’une somme de 344 522,10 $

D’accepter la correction des comptes à payer du 5 février 2024, qui aurait dût être de 417 817,53 $ comparativement à la somme présenté de 147 368,19 $

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Rapports des salaires nets — 2024-02**

|  |  |
| --- | --- |
| ÉLUS | 0,00 $ |
| PERMANENTS | 32 272,61 $ |
| SAISONNIERS | 3 597,09 $ |
| **TOTAL** | **35 869,70 $** |

Les salaires des élus de Février ont été payés à la fin Janvier. C’est pourquoi ils n’apparaissent pas à ce procès verbal.

1. **Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) — Dépôt d’une demande, Volet 2**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programmePRIMEAU 2023, qu’elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s’appliquent à elle ou à son projet et qu’elle s’est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

MOI, Andrew J Pelletier, PROPOSE

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;

QUE la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et à tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Étude géotechnique, projet Pleasant View — Octroi de contrat**

ATTENDU le projet de réfection du bâtiment Pleasant View pré sélectionné au programme PRACIM (projet 2030642);

ATTENDU QU’ afin d’être en mesure de dresser les recommandations structurales exactes requises pour le projet;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de gestion contractuelle, l’invitation a été lancée à trois soumissionnaires;

ATTENDU le résultat suivant de l’ouverture des soumissions :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Montant** | **Notes** |
| Granulab | 12 350,00$ | conforme |
| FNX Innov | N’a pas déposé de soumission |  |
| NCL Envirotek Inc | N’a pas déposé de soumission |  |

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le contrat soit octroyé à la Firme Granulab au montant de 12 350,00$

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Règlement 2024-754 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (C4-C5) — Adoption du 2e projet**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE que le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2024-754 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Nomination du président, président par intérim et des membres du comité de démolition**

ATTENDU les dispositions du Règlement 2022-641 – « Règlement régissant la démolition d’immeuble » ;

ATTENDU QU’ il est requis que le comité soit composé de trois (3) membres du conseil municipal ;

ATTENDU qu’ il y a lieu de nommer les membres du comité de démolition, son président ainsi qu’un membre remplaçant;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE Monsieur, Andrew J. PELLETIER et mesdames Caroll HALLER et Danielle DUPRÉ soient nommés à titre de membres du comité de démolition;

QUE M. ANDREW J PELLETIER soit également nommé à titre de président du comité;

QUE Mme Elizabeth FEE et M. DAVID WILSON soit nommés à titre de remplaçants au comité de démolition.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Règlement 2024-755 modifiant le règlement d’urbanisme 2001-431 — Adoption**

MOI, Elizabeth FEE, PROPOSE que le règlemen intitulé « Règlement n° 2024-755 modifiant le plan d’urbanisme n° 2001-431 de la Municipalité du Village de North Hatley », soit adopté.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **PIIA Insertion – 985 ch. Massawippi (Modification du projet, garde-corps)**

ATTENDU QUE le projet de rénovation extérieure pour la propriété sise au 985, rue Massawippi, a été étudié par le CCU le 19 septembre 2023 puis approuvé le 2 octobre 2023 lors d’une séance ordinaire du conseil municipal par la résolution 2023-10-02.18 ;

ATTENDU que la modification demandée au projet a été présentée aux membres du CCUP le 20 février 2024 et qu’elle concerne exclusivement l’apparence des garde-corps du balcon avant ;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement la modification des garde-corps au conseil municipal ;

moi, DANIELLE DUPRÉ, propose

que le conseil autorise la modification de l’apparence des garde-corps.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **PIIA intermédiaire – 349 rue Hovey (Construction habitation unifamiliale)**

ATTENDU la présentation d’un projet de construction d’une nouvelle habitation unifamiliale isolée, lors de la réunion du CCUP du 20 février 2024 ;

ATTENDU que les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet tel qu’il a été présenté ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Commission municipale du Québec — Demande d’une sentence arbitrale, régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley et la Ville de Magog ont un différend quant à l’interprétation ou l’application de l’entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a, par sa résolution 045-2023, conformément à l’article 622 du Code municipal et à l’article 468.53 de la Loi sur les cités et villes, demandé la nomination d’un conciliateur pour tenter d’en arriver à une entente relativement au différend.

ATTENDU QU ’un conciliateur a été désigné par le ministre le 7 mars 2023 et qu’une médiation s’est tenue, mais sans succès, mettant fin au mandat de conciliation en date du 9 janvier 2024.

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley souhaite désormais demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale qu’elle estime juste afin de régler le différend.

MOI,Elizabeth FEE, PROPOSE

QUE conformément à l’article 623 du Code municipal et à l’article 469 de la Loi sur les cités et villes, de demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale pour résoudre le différend entre la Municipalité du Village de North Hatley et la Ville de Magog relatif à l’interprétation ou l’application de l’entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook

D’autoriser MARCELLA DAVIS GERRISH et BENOIT TREMBLAY à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de North Hatley, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Nomination des membres du comité famille**

ATTENDU QUE pour faciliter l’administration des affaires municipales le conseil crée des comités ad hoc;

ATTENDU QUE le mandat de certains comités peut changer, évoluer ou se terminer selon les années;

ATTENDU QUE les présentes nominations remplacent les anciennes nominations;

ATTENDU QUE les comités internes mis sur pieds par le Conseil visent la participation citoyenne;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE suite à l’affichage des ouvertures de postes lancée à la population pour la formation des différents comités;

QUE DANIELLE DUPRÉ, Krista FIDLER, Melissa MEDEIROS, Shona HARTOG soient nommés à titre de membres du comité Famille.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Aide financière — Arts et cultures Massawippi**

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par l’Association ARTS ET CULTURES MASSAWIPPI pour l’obtention d’un soutien financier pour la conduite de leur mission pour l’année 2024;

ATTENDU QUE l’organisme ARTS ET CULTURES MASSAWIPPI est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans la Municipalité;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 2 750 $ à l’organisme ARTS ET CULTURES MASSAWIPPI pour l’année 2024

QUE la Municipalité appui le dépôt d’une demande de ARTS ET CULTURES MASSAWIPPI à la MRC Memphrémagog pour les « initiatives culturelles ».

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Aide-financière —Association du comité organisateur de la Fête Nationale des québécois North Hatley**

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par l’Association du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de North Hatley pour l’obtention d’un soutien financier pour la conduite de leur mission pour l’année 2024;

ATTENDU QUE l’Association du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de North Hatley est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans la Municipalité;

ATTENDU que la Fête nationale se tient en alternance au Canton de Hatley et à North Hatley et quelle se tiendra sur le territoire du Canton de Hatley en 2024, les citoyens de North Hatley sont invités à y participer en grand nombre

MOI, Andrew J Pelletier, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 2 500 $ l’Association du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de North Hatley pour l’année 2024

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Règlement numéro 2024-751 relatif à la circulation — Adoption**

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE que le règlement intitulé «*Règlement numéro  2024-751 relatif à la circulation* », soit adopté.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Schéma de couverture de risque — Acceptation du rapport 2023**

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog dispose d’un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1er septembre 2013;

ATTENDU QUE que l’article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d’activité pour l’exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 15 février 2024, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l’année 2023 et transmis ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU QUE le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu’elle a produit et transmis à la MRC;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

Que le conseil de la Municipalité du Village de North Hatley accepte le rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l’année 2023.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Demande d’appui — Opposition à la fermeture de l’urgence de l’Hôpital de la ville de Rivière-Rouge**

ATTENDU QUE la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l’urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu’elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge s’est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l’hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d’urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d’Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger;

ATTENDU QUE la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d’agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

ATTENDU QUE les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu’une pétition ayant récoltée plus de 8 500 signatures;

ATTENDU QUE la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominingue, M. Jacques Allard, maire de l’Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu’une rencontre soit tenue bien avant le 1er février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l’urgence de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la pétition a été déposée à l’Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de santé;

ATTENDU QU’ à ce jour, aucune invitation de rencontre n’a été reçue du ministre Dubé;

ATTENDU QUE malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l’urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

ATTENDU QUE de fermer le service d’urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

ATTENDU QUE les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

ATTENDU QUE la fermeture de l’urgence a un impact direct sur l’achalandage de l’urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d’occupation;

ATTENDU QUE, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d’urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

ATTENDU QUE le critère du vieillissement de notre population n’est pas pris en compte par le CISSSL;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d’oeuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

ATTENDU QUE malgré cela, l’urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

ATTENDU QU’ au cours des dernières décennies, l’hôpital de Rivière-Rouge s’est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c’est maintenant le service d’urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu’il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge n’accepte pas qu’on ait laissé l’hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l’urgence de 20 h à 8 h;

ATTENDU QUE le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

ATTENDU QUE l’un des dirigeants du CISSSL affirme qu’il n’est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du

fait que l’Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l’est pas;

ATTENDU QU’ à défaut d’entreprendre des actions dès maintenant, le service d’urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n’existe;

ATTENDU QUE les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la demande introductive d’instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l’émission d’ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côme-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

ATTENDU QUE le jugement rendu par l’honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d’injonction interlocutoire provisoire;

ATTENDU QUE la requête pour permission d’appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

ATTENDU QUE le jugement rendu par l’honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d’appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d’urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu’à ce que la formation de la Cour saisie de l’appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge considère qu’il est dans l’intérêt de ses citoyens qu’elle se porte également partie appelante dans le cadre de l’appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

ATTENDU QUE la décision du CISSSL de fermer l’urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d’Antoine-Labelle et des Laurentides;

ATTENDU QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d’être confrontés à une réduction de service et/ou d’une fermeture de l’urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu’une telle décision survienne dans n’importe quelle région du Québec;

ATTENDU ainsi qu’un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l’appui de l’ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l’aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

ATTENDU QUE celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

De solliciter l’appui de toutes les autres municipalités du Québec

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| VOTE POUR : |  |  | VOTE CONTRE : |  |  | ABSTENTION : |  |
| ADOPTION : | ADOPTÉ |

1. **Période de questions PORTANT SUR DES SUJETS locaux, D’INTÉRÊT PUBLIC**

il est possible de poser des questions verbales en prenant soin de dire vos noms, adresse. et ville.

Certaines questions ont été adressées par courriel avant la rencontre. Certaines réponses peuvent être différentes du fichier audio, car elles ont été répondues après la séance.

|  |  |
| --- | --- |
| **INTERVENANTS** | **OBJETS** |
| **QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL** |
| Rosanne TOOHEY77, rue Main(Connaught) | Q | Drapeau en berne – Décès de Brian Mulroney |
| R | On s’excuse, manque de personnel mais, ce sera fait le 5 mars 2024 |
| Rosanne TOOHEY77, rue Main(Connaught) | Q | Quand sera implanté le stationnement payant? |
| R | Cet été sera lourd en construction et le conseil veut épargner les citoyens. Possiblement après tous les travaux qui auront lieu dans ce secteur.  |
| Rosanne TOOHEY77, rue Main(Connaught) | Q. | CPE – à quel moment ils retourne à Ste-Catherine ?Qu’est-ce qu’on fera du local à leur départ? |
| R. | Dès la fin du contrat dans 2 ans. Le local redeviendra une salle communautaire pour tous les citoyens. |
| Rosanne TOOHEY77, rue Main(Connaught) | Q. | Distributeur pour les sacs à chien – toujours vides |
| R. | Remplis régulièrement mais très grande utilisation, donc ils se vident rapidement. |
| Michael Rochette185. Jones | Q. | Sauna – A-t-on des critères pour évaluer le projet ? |
| R. | Une rencontre est à prévoir avec eux mais plus tard car pour eux il s’agit de la fin de saison. Ce sera fait après le retour de tous les conseillers |
| Michael Grayson1085, rue Massawippi | Q. | Sauna – plusieurs citoyens aiment cette activité |
| R. |  |
| Michael Grayson1085, rue Massawippi | Q. | Ilots de chaleur |
| R. | Il y a trois (3) endroits déterminés dans la Municipalité. La Municipalité doit développer une stratégie mais il s’agit  |
| Michael Grayson1085, rue Massawippi | Q. | Que couvre le projet PRIMEAU |
| R. | Travaux d’infrastructures d’eau potable et d’eaux usées dans le secteur Ouest |
| Claude Gendron340, rue Séguin | Q | Règlement de circulation – a-t-on les panneaux de circulation? |
| R | Ils seront installés sous peu, il fallait attendre l’adoption du règlement |
| Claude Gendron340, rue Séguin | Q | Que fait-on avec la Marina? |
| R | On attend l’étude demandée. Il y aura une consultation publique pour présenter aux citoyens les possibilités. |
| Claude Gendron340, rue Séguin | Q | Est-ce qu’il y aura un Wippi pour cet été ? |
| R | Non, le projet est terminé. Le ponton a été donné à Bleu Massawippi en guise de subvention sur 3 ans. |
| Claude Gendron340, rue Séguin | Q | Parc Dreamland – mur de ciment  |
| R | Le comité environnement se penchera sur les solutions possibles à ce niveau. |
| J.-F. LOISELLE3105, chemin Capelton | Q | PARC DREAMLAND – Mur de ciment |
| R | Ce mur est listé au patrimoine en partie, donc des demandes spéciales seront a faire |
| J.-F. LOISELLE3105, chemin Capelton | Q | Marina – vérifier ce qui peut tomber du bâtiment |
| R | Noté. Une vérification sera faite par les employés des travaux publics |
| J.-F. LOISELLE3105, chemin Capelton | Q | Afficher les bonnes nouvelles – subventions entre autre |
| R | Nous en prenons bonne note. |
| FRANCE CAPISTRAN355, rue Séguin | Q | Question à M. Pelletier : Le ministère de l’environement aide les municipalités pour les bandes riveraines et les bordures de ciment comme celui du parc Dreamland |
| R | Le comité de l’environnement procèdera à une vérification aurprès du Ministère sur le sujet. |
| claude aubry1035, rue Massawippi | Q | Est-ce qu’on a pensé aux dos d’âne pour limiter les vitesses sur les rues. |
| R | Oui, La Municipalité a déjà envisagé cette possibilité mais c’est très couteux donc c’est de voir comment la Municipalité va procéder, subvention ou autre. |
| claude aubry1035, rue Massawippi | Q | Luminaires brulés dans le village |
| R | Les luminaires seront changés et sont commandés. La problématique est également le fournisseur fonctionne avec une liste et le fera quand il sera sur le territoire.  |
| claude aubry1035, rue Massawippi | Q | 965 Massawippi – Est-ce qu’il y a un projet de prévu ? |
| R | Rien n’est présenté pour l’instant au conseil. |
| mike munkittrick360, chemin de la Rivière | Q | Stationnement payant – Quelle est la position du conseil à ce sujet? |
| R | Il y aura une résolution en ce sens à la séance d’Avril |
| FRANCE CAPISTRAN355, rue Séguin | Q | Stationnement payant – Est-ce que les citoyens vont payer pour se stationner ? Il faut aussi penser aux commerçants.  |
| R | Non, il y aura des vignettes pour les citoyens afin que ce soit gratuit pour eux. |
| Michael Grayson1085, rue Massawippi | Q | Le mur du parc Dreamland – le retirer et mettre de la végétation. |
| R | On ne peut pas retirer un mur de cet importance sans que des études ou conseils d’experts soient envisagés. Au niveau hydrologique cela aurait une trop grande incidence. Mais le comité de l’environnement fera ses recommandations au Conseil.  |
| Michael Grayson1085, rue Massawippi | Q | Collectes de compost devrait être plus fréquentes plus tôt |
| R | Pour le moment la collecte double commentce en avril et se termine fin septembre. Il faut savoir que plus il y aura de collectes plus cela coutera cher. Mais avec les changements climatiques et autres, la Municipalité étudiera les possiblités qui s’offriront à elle.  |
| claude aubry1035, rue Massawippi | Q | Comment sont décidés les dates de gros rebus |
|  | On a demandé pour mai mais on est toujours en attente d’une réponse. Un nouveau calendrier sera fait si des changements survenaient. |

1. **Levée de l’assemblée**

À 20 h 33 , les sujets apparaissant à l’ordre du jour ayant été traités ;

MOI, Elizabeth FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

mARCELLA dAVIS-GERRISH BENOIT TREMBLAY

Mairesse Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.